

Communiqué de presse

12 novembre 2009

Assemblée plénière d'automne de **constructionsuisse** avec comme point culminant l'allocation du Conseiller fédéral Maurer

Pas de politique climatique expérimentale

La construction, à l'instar d'autres branches, contribue pour une large part à la réduction des émissions de CO₂ et est fortement touchée par les mesures de politique climatique. Elle se voit donc tenue de s'engager en faveur d'une politique efficace. Lors de son assemblée plénière d'automne, **constructionsuisse**, l'organisation de la construction, a examiné la révision de la loi sur le CO₂. Elle a soumis une résolution aux délégués revendiquant une poursuite de la politique climatique, qui s'est avérée efficace, et l'abandon d'expériences par une révision totale de la loi sur le CO₂.

L'allocation du conférencier invité a constitué sans conteste le point culminant de l'assemblée plénière. Cette année, **constructionsuisse** a eu le grand honneur d'accueillir le Conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Dans son discours intitulé "Aucune construction n'est jamais achevée", il a relevé l'importance de la branche de la construction pour l'économie suisse en rappelant que son département est un bon "client". Au cours des trois dernières années, le Parlement a octroyé des crédits d'engagement de plus de 900 millions de francs par le biais des messages sur les immeubles. Les projets de construction dans les quatre coins du pays sont une manne pour toute la branche. Ueli Maurer estime que les moyens supplémentaires requis pour entretenir les immeubles avoisinent 100 millions de francs par an. Mais les travaux d'entretien ont été délaissés au cours des dernières années, en raison d'un manque d'argent.

Dans son message de bienvenue, le président de **constructionsuisse** l'ancien conseiller national Robert Keller a passé en revue la situation de l'économie dans son ensemble. Il a laissé entendre que la Suisse s'en était relativement tirée à bon compte, eu égard au séisme financier à l'échelle internationale. De même, notre pays a été épargné d'un crash immobilier, mais il s'agit de tirer des leçons de la débâcle. Selon Robert Keller, l'économie réelle n'a pas encore atteint le bout du tunnel et si l'on en croit les toutes dernières prévisions, la branche de la construction et le secteur immobilier réagissent avec un certain retard aux oscillations macro-économiques. Pour le président de **constructionsuisse**, une importance prioritaire doit être accordée au maintien et à l'élargissement de nos infrastructures du trafic. Il faut opérer à cette fin des investissements dans les routes, chemins de fer, constructions, mais aussi dans l'approvisionnement en énergie et dans la communication, car un report des mesures nécessaires augmentera notre facture.

Selon Robert Keller, il faut fixer des points forts dans la formation pour disposer du nombre de professionnels nécessaire à la réalisation de tous ces mandats. Notre système dual de formation comprenant un tiers de diplômés de hautes écoles et deux tiers de personnes au bénéfice d'une formation professionnelle pratique s'est avéré très efficace. C'est uniquement par ce moyen qu'il est possible de remédier à la forte pénurie en ingénieurs.

Parmi les importants chantiers politiques, le président de **constructionsuisse** a relevé que les marchés publics constituaient un dossier crucial pour toute la branche de la construction. Aussi attend-il avec impatience la révision prévue déjà pour le 1^{er} janvier 2010 de l'ordonnance sur les marchés publics. De même, la révision de l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs est au centre des activités de la branche. A cet égard, il est important de ne pas restreindre le gage immobilier des sous-traitants.

Puis, Georges Spicher, directeur de l'Association suisse de l'industrie du ciment cemsuisse a plaidé pour une révision ciblée de la loi sur le CO₂, qui s'est avérée efficace, en lieu et place d'une révision totale telle que visée par le Conseil fédéral. Ceci permettrait de disposer d'une base appropriée pour la réduction de 20% des émissions de CO₂ pour la période 2013 à 2020. De plus, le rattachement obligatoire du système suisse d'échange de quotas d'émission à celui de la Communauté européenne a été rejeté par toutes les importantes associations économiques. Par conséquent, seule la possibilité d'un rattachement optionnel au SEQE de l'UE est à envisager, lequel devrait être possible pour les entreprises le souhaitant. Selon les milieux économiques, il est important que la clause de croissance fixée aujourd'hui dans l'ordonnance sur le CO₂ soit reprise dans la loi révisée sur le CO₂. Cette clause prévoit qu'en cas de croissance économique d'une branche ou entreprise, les droits d'émission de CO₂ attribués puissent être relevés. Selon Georges Spicher, relancer l'économie suisse en injectant des milliards de francs et en freinant dans le même temps la croissance au moyen de la loi sur le CO₂ est tout simplement dénué de sens.

Selon Thomas Grossenbacher qui s'est exprimé au nom de l'Association Suisse des Entrepreneurs Généraux (ASEG), des conditions équitables pour les contrats d'entreprise représentent un postulat de tout le secteur de la construction. Les prestations de garanties de plus en plus élevées exigées des entreprises de construction, par exemple, sont depuis longtemps au cœur des débats des maîtres d'ouvrage, des bureaux d'ingénieurs, des entrepreneurs, des banques et des assurances. Si la réalisation de projets de construction est dotée de garanties excessives, ces dernières seront à la charge des entrepreneurs et contribuables. C'est ce qu'a déclaré Thomas Grossenbacher en plaidant pour des conditions-cadre contractuelles équitables pour toute la branche en général.

Curt M. Mayer, délégué aux médias **constructionsuisse**